

L'INFO-ACG

Juin 2016

N°127

SÉANCES DU COMITÉ DES 6 ET 27 JUIN 2016

Projet de loi modifiant la loi sur la Banque Cantonale de Genève (LBCGE) – PL 11414

L'ACG a été auditionnée sur ce projet de loi par la commission législative du Grand Conseil.

En substance, ce projet de loi prévoit la suppression de la représentation des communes genevoises autres que la Ville de Genève au sein du Conseil d'administration de la BCGe, notamment au profit de membres de chaque parti politique représenté au Conseil municipal de la Ville de Genève et au Grand Conseil.

Or, le Comité de l'ACG a estimé que la représentation des communes genevoises autres que la Ville de Genève se justifiait pleinement, dès lors qu'elles constituent le 3^{ème} actionnaire le plus important de la Banque et détiennent plus de 7% de son capital. Dans ce contexte, elles devront d'ailleurs cosigner une nouvelle convention d'actionnaires avec le canton et la Ville de Genève suite à une récente modification de la loi issue du PL 11586 supprimant les actions au porteur.

D'autre part, les communes genevoises sont également des clientes importantes de la Banque. Il est ainsi capital, pour la bonne marche de son Conseil d'administration, que celui-ci dispose d'un représentant des municipalités susceptible de lui apporter les éclaircissements nécessaires relatifs aux règles applicables aux finances communales et aux contraintes comptables auxquelles elles sont soumises.

Au surplus, l'augmentation du Conseil d'administration de 11 à 18 membres, de même que la politisation de la Banque, apparaissent s'opposer aux principes de bonne gouvernance d'une entreprise publique développés par l'OCDE.

Pour ces motifs, le Comité a préavisé défavorablement ce projet de loi.

Avant-projet de loi modifiant la loi sur la protection des monuments, de la nature et des sites

L'ACG a été consultée sur cet avant-projet de loi du Conseil d'Etat relatif aux compétences respectives de la commission des monuments, de la nature et des sites (ci-après : CMNS) et de l'Office du patrimoine et des sites (OPS), visant une meilleure répartition des tâches entre ces deux entités.

Considérant l'importance du sujet pour les communes, le Comité a décidé de porter le débat devant l'Assemblée générale lors de sa séance extraordinaire du 22 juin 2016, en y invitant M. le Conseiller d'Etat A. Hodgers. A cette occasion, celui-ci a pu exposer aux magistrats communaux les axes principaux de cet avant-projet de loi.

Après discussion, l'Assemblée générale a considéré que cet avant-projet de loi entend restituer à la CMNS son véritable rôle, lequel consiste à définir les bonnes pratiques en matière de mesures de protection du patrimoine, et limiter ses préavis aux procédures d'autorisation de

construire à plus forts enjeux, les préavis sur les objets de moindre importance revenant dès lors à l'OPS.

Pour ces raisons, l'Assemblée générale de l'ACG a décidé de préavis favorablement ledit avant-projet.

RIE III

Le Président de l'ACG, représentant les communes au sein de la table ronde dédiée à RIE III mise en place par le Conseil d'Etat, a rapporté au Comité un état de la situation.

Sur la base de l'avis préalable de la commission ACG des finances, le Comité a pris un certain nombre de positions et transmis celles-ci au Conseil d'Etat, de

manière à ce que les intérêts des communes soient pris en compte dans le cadre de l'avant-projet de loi qui sera élaboré par le Gouvernement cantonal durant l'été. D'ici à l'automne, ledit avant-projet sera soumis au préavis de l'Assemblée générale au vu de l'enjeu que représente cette réforme pour les communes genevoises.

Désignation de délégués ACG

Mme Sylvie Jay (Confignon) est désignée par le Comité pour représenter l'ACG auprès de la Commission cantonale pour la protection des biens culturels, en remplacement de M. Hubert Schneebeli (anc. Pregny-Chambésy).

M. Laurent Jimaja (Grand-Saconnex) est désigné par le Comité pour représenter l'ACG auprès de la Commission de coordination du réseau de soins et du maintien à domicile, en remplacement de Mme Elizabeth Böhler (anc. Grand-Saconnex).

Rapport de la Commission des transports chargée d'étudier le Projet de loi 11805 du Conseil d'Etat modifiant la loi sur les Transports publics genevois (LTPG) (H 1 55)

Le Comité a constaté que ce projet de loi, lequel prévoit en substance une légère hausse des tarifs de transport, allait prochainement être débattu par le Grand Conseil en séance plénière.

Les communes genevoises n'ayant pas eu l'occasion de se prononcer sur ledit projet lors des travaux menés par la Commission des transports, la Comité a décidé d'adresser une missive à la Présidence du Grand Conseil afin qu'il soit porté à la connaissance des députés que le Comité de l'ACG s'est prononcé à l'unanimité en faveur de ce projet de loi.

Le Comité a effectivement considéré comme préoccupants les problèmes de financement des Transports publics genevois, dans la mesure où ils entraînent d'ores et déjà des conséquences négatives sur l'offre de prestations. Il est pourtant établi que celle-ci devra croître fortement au cours des prochaines années du fait, notamment, de la mise en exploitation du Léman Express ainsi que de l'extension des lignes de tramway. Le risque apparaît dès lors important que, faute de moyens, les TPG se voient contraints de renoncer à des dessertes considérées comme secondaires,

au détriment des populations habitant les communes sises en périphérie.

Dans ce contexte, le Comité a décidé de soutenir la modeste augmentation des tarifs proposée par le Conseil d'Etat.

AUTRES INFORMATIONS

Semaine de la démocratie 2016

Du 15 au 24 septembre 2016 se tiendra la Semaine de la démocratie dans notre canton. Cette manifestation vise à créer un moment de réflexions et d'échanges entre les institutions politiques genevoises et les citoyens, avec la perspective de renouveler et d'élargir la participation démocratique.

Parmi les événements qui se dérouleront durant la semaine de la Démocratie, l'un d'entre eux sera soutenu par l'ensemble des communes genevoises : il s'agit du projet intitulé « institution 3D », lequel consiste notamment à faire découvrir aux élèves de l'école primaire (7-8P), autour de divers documents pédagogiques, l'importance du rôle joué par les communes dans leur vie de tous les jours.

Inscription au vote électronique dans le Canton de Genève

Le Conseil d'Etat poursuit l'objectif d'offrir, d'ici à 2019, le vote électronique à l'ensemble des électeurs genevois vu les facilités et les avantages que comporte ce moyen de vote. Or, seules 16 communes offrent aujourd'hui la possibilité à leurs électeurs de voter électroniquement.

Afin que ce moyen puisse être étendu à toutes les communes d'ici à la votation du 25 septembre 2016, 3 moyens d'inscriptions ont été mis en place par la Chancellerie d'Etat :

1) Pour les communes avec vote électronique, les électeurs choisissant ce moyen de vote seront automatiquement inscrits dans le registre des électeurs électroniques ;

2) Pour les communes sans vote électronique, les électeurs pourront faire part de leur volonté de voter électroniquement, alternativement :

- en cochant ce souhait sur la carte de vote de la votation du 25 septembre 2016 ;
- en s'inscrivant en ligne d'ici au 25 septembre 2016 sur la plateforme e-démarches (<http://ge.ch/e-demarches>).

Dans la mesure du possible, les inscriptions seront prises en compte pour la prochaine votation. En effet, le canton de Genève est pour l'heure soumis à la contrainte fédérale des 30%, plafond de l'électorat cantonal pouvant bénéficier du vote électronique. Les électeurs intéressés sont ainsi invités à s'inscrire le plus rapidement possible vu l'application par les autorités cantonales du principe « premier arrivé, premier servi ».

Au surplus, le Conseil d'Etat informera la population et les médias de ces nouveautés lors de son point de presse à la fin août 2016.

Composition du Comité de l'ACG pour la législature 2015-2020

- Président : M. **Thierry Apothéloz**, Conseiller administratif de Vernier
1^{ère} Vice-présidente : Mme **Sandrine Salerno**, Conseillère administrative de la Ville de Genève
2^{ème} Vice-président : M. **Dinh Manh Uong**, Maire de Confignon
Membres : M. **Damien Bonfanti**, Conseiller administratif de Lancy, Mme **Karine Bruchez-Gilberto**, Maire d'Hermance, Mme **Francine de Planta**, Conseillère administrative de Collonge-Bellerive, M. **Claude Guinans**, Conseiller administratif de Satigny, M. **Cédric Lambert**, Conseiller administratif de Versoix, M. **Xavier Magnin**, Conseiller administratif de Plan-les-Ouates, M. **Gilles Marti**, Maire de Puplinge, M. **Philippe Schwarm**, Conseiller administratif de Pregny-Chambésy, M. **Yves-Marie Trono**, Conseiller administratif de Perly-Certoux, M. **Gilbert Vonlanthen**, Conseiller administratif de Bernex.
Direction générale : MM. **Alain Rüttsche**, Directeur général, **Thierry Gauthier**, Directeur général adjoint, Mme **Marie-France Bonvallat**, Directrice des Ressources-humaines et financières, MM. **Paolo Chiararia**, Administrateur, et **Philippe Aegerter**, Juriste et rédacteur responsable

**Association des communes genevoises**

Boulevard des Promenades 20 - 1227 Carouge
Tél. 022 309 33 50 Fax 022 309 33 55
Correspondance : case postale 1276
www.acg.ch E-mail :info@acg.ch

communes
genevoises